



Le 20 mars 2008

Enquête sur l'augmentation de 3 pour cent des taux d'électricité

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick a débuté son enquête sur l'augmentation de 3 pour cent des taux d'électricité pour les usagers de la Corporation de distribution et service à clientèle Énergie NB.

En vertu de l'article 24 (1) de la *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, le ministre de l'Énergie a demandé à la Commission d'enquêter sur l'augmentation qui entrera en vigueur le 1^{er} avril.

« La Commission s'engage à ce que l'enquête soit menée de façon ouverte et transparente, » indique monsieur Raymond Gorman, président de la Commission.

Dans le cadre de l'enquête, la Commission demandera à la Corporation de comparaître lors d'une audience publique pour justifier la nécessité de cette augmentation tarifaire. L'audience publique sera tenue le 28 mai, 2008.

La Commission a demandé au service public de déposer, d'ici le 30 avril, les documents permettant d'appuyer cette augmentation. Cette preuve sera accessible au public et les parties intéressées auront l'occasion de présenter leurs commentaires à la Commission.

Dans le but d'accélérer le processus d'enquête, la Commission a également ordonné à la Corporation de fournir des documents préliminaires pour justifier l'augmentation d'ici le 28 mars.

« La Commission juge que cette enquête doit être à la fois complète et efficace et notre but est de présenter un rapport au ministre dans un délai de 90 jours, » ajoute monsieur Gorman.

Il s'agit de la première enquête de ce genre menée par la Commission de l'énergie et des services publics. L'enquête se distingue d'une étude relative à une demande tarifaire et, par conséquent, le processus sera simplifié tout en demeurant à la fois ouvert et transparent. La portée de cette enquête ne s'étend pas à la répartition des coûts et à la conception tarifaire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec
David Young
Conseiller
(506) 643-7573